

BOSTIK MASTIREX
Remplace la version : 15-avr.-2016

Date de révision 25-mai-2017
Version 1.02

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit BOSTIK MASTIREX
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA
Immeuble "Le Jade"
253 Avenue du Président Wilson
93211 La Plaine Saint Denis
France
Tel: +33 (0)1 55 99 90 00
Fax: +33 (0)1 55 99 90 01

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Tel: +33 (0) 1 55 99 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3 - (H412)
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention d'avertissement
DANGER

Mentions de danger

Fiche de données de sécurité

BOSTIK MASTIREX
Remplace la version : 15-avr.-2016

Date de révision 25-mai-2017
Version 1.02

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H315 - Provoque une irritation cutanée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
P235 - Tenir au frais
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public

2.3. Autres dangers

Dangers généraux

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Évaluation PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Mélange

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, <5% n-hexane	921-024-6	--	10 - <20	STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam Liq. 2 (H225)		01-2119475514-35 -XXXX
n-Hexane	203-777-6	110-54-3	0.1 - <1	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361f) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)	STOT RE 2 :: C>=5%	01-2119480412-44 -XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Fiche de données de sécurité

BOSTIK MASTIREX
Remplace la version : 15-avr.-2016

Date de révision 25-mai-2017
Version 1.02

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Contact oculaire	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Isoler la zone de danger et en interdire l'accès à tout personnel superflu et non protégé.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun(e) connu(e).
-----------	--------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
-----------------	------------------------

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser du CO₂, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction déconseillés

Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures de combustion incomplète (fumée).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles

Éliminer les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

La pulvérisation d'eau peut abattre les vapeurs ; mais pas nécessairement empêcher l'ignition dans les espaces clos.

Pour les secouristes

Fiche de données de sécurité

BOSTIK MASTIREX
Remplace la version : 15-avr.-2016

Date de révision 25-mai-2017
Version 1.02

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Isoler la zone de danger et en interdire l'accès à tout personnel superflu et non protégé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer le plus en aval possible du déversement ; utiliser du sable sec pour contenir la progression de la substance. Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13).

Méthodes de nettoyage Utiliser des outils propres anti-étincelles pour recueillir la matière absorbée. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE
Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage /antidéflagrant.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations

Recommandation(s). Respecter la fiche de données techniques.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	France
Alcool isopropylique 67-63-0	-	STEL: 400 ppm STEL: 980 mg/m ³
n-Hexane 110-54-3	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³ TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³ R

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité

BOSTIK MASTIREX
Remplace la version : 15-avr.-2016

Date de révision 25-mai-2017
Version 1.02

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.
Protection de la peau et du corps Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Gants en plastique ou en caoutchouc.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Pâte	
Couleur	Blanc cassé	
Odeur	Hydrocarbures	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	Aucune information disponible	
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible	
Point d'ébullition	63 °C / 145.4 °F	
Point d'éclair	-17 °C / 1.4 °F	CC (test en vase clos Closed Cup)
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	Sans objet pour les liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	7.4	
Limite inférieure d'inflammabilité	1.1	
Pression de vapeur	Aucune information disponible	
Densité de vapeur	Aucune information disponible	
Densité relative	1.33 - 1.37	
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Solvants organiques	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Limites d'explosivité	Aucune information disponible	
Supérieure	Aucune information disponible	
Inférieure	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	> 22 mm ² /s	@ 40°C
	150000 - 370000 mm ² /s	@ 23 °C
Viscosité dynamique	2000000 - 5000000 mPa s	@ 23 °C

9.2. Autres informations

Point de ramollissement Aucune information disponible
Masse molaire Aucune information disponible
Teneur en solvant (%) Aucune information disponible
Teneur en matière sèche (%) 81
Densité Aucune donnée disponible
Densité apparente Aucune donnée disponible
Teneur en COV (%)

Fiche de données de sécurité

BOSTIK MASTIREX
Remplace la version : 15-avr.-2016

Date de révision 25-mai-2017
Version 1.02

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Peut s'enflammer par frottements ou exposition à la chaleur, aux étincelles ou aux flammes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Aucune information ni donnée spécifique au produit et relative à cet effet toxicologique (sur la santé) n'est disponible.

Inhalation	Aucune donnée disponible.
Contact oculaire	Aucune donnée disponible.
Contact cutané	Aucune donnée disponible.
Ingestion	Aucune donnée disponible.
Sensibilisation	Aucune donnée disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Sans objet.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sans objet.

Sensibilisation Sans objet.

Mutagénicité sur les cellules germinales Sans objet.

Cancérogénicité Sans objet.

Fiche de données de sécurité

BOSTIK MASTIREX
Remplace la version : 15-avr.-2016

Date de révision 25-mai-2017
Version 1.02

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles Yeux, Système respiratoire, Peau.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 31,085.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 15,543.00 mg/kg

Informations sur les composants

Données relatives à la toxicité Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, <5% n-hexane --	LD50 >5840 mg/kg (Rat)	LD50 >2800-3100 mg/kg (Rat)	-
n-Hexane 110-54-3	= 25 g/kg (Rat)	= 3000 mg/kg (Rabbit)	= 48000 ppm (Rat) 4 h

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Informations sur les composants

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés	Facteur M
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, <5% n-hexane --	EL50 (72h)= 26 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201	LL50 (96h) =12 mg/L Fish (Oncorhynchus mykiss) OECD 203	EL50 (48h) =3mg/L (Daphnia magna) OECD 202	
n-Hexane 110-54-3	-	LC50 96 h 2.1 - 2.98 mg/L (Pimephales promelas flow-through)	EC50 24 h > 1000 mg/L (Daphnia magna)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Fiche de données de sécurité

BOSTIK MASTIREX
Remplace la version : 15-avr.-2016

Date de révision 25-mai-2017
Version 1.02

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
Catalogue européen des déchets	08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS, Dangereux pour l'environnement
14.3 Classe de danger	3
Étiquettes de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, Dangereux pour l'environnement, 3, III, (D/E)
14.5 Danger pour l'environnement	oui
14.6 Dispositions spéciales	640E
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)
Quantité limitée (LQ)	5 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	30

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III, (-17°C c.c.)
14.5 Polluant marin	Np
14.6 Dispositions spéciales	223, 955
Quantité limitée (LQ)	5 L
N° d'urgence	F-E, S-D
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité

BOSTIK MASTIREX
Remplace la version : 15-avr.-2016

Date de révision 25-mai-2017
Version 1.02

RID

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS, Dangereux pour l'environnement
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, Dangereux pour l'environnement, 3, III
14.5 Danger pour l'environnement	oui
Code de classification	F1
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Quantité limitée (LQ)	5 L

OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III
14.5 Danger pour l'environnement	oui
14.6 Dispositions spéciales	A3

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III
14.5 Danger pour l'environnement	oui
14.6 Dispositions spéciales	A3
Quantité limitée (LQ)	10 L
Code ERG	3L

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Fiche de données de sécurité

BOSTIK MASTIREX
Remplace la version : 15-avr.-2016

Date de révision 25-mai-2017
Version 1.02

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

Polluants organiques persistants
Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
n-Hexane 110-54-3	RG 59, RG 84

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucun(e)

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC: Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 25-mai-2017

Indication des modifications

Fiche de données de sécurité

BOSTIK MASTIREX
Remplace la version : 15-avr.-2016

Date de révision 25-mai-2017
Version 1.02

Remarque sur la révision	Sections de la FDS mises à jour: 3, 11.
Conseil en matière de formation	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les opérateurs
Informations supplémentaires	Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité